

De : Camarades italien(ne)s
À : Camarades français(es)

Objet : Résistez !

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s travailleurs/ses, cher(e)s camarades,

Nous vous écrivons d'Italie : nous sommes des travailleurs/ses, des chômeurs, des étudiant(e)s et nous suivons très attentivement ce qui se passe actuellement en France à propos du projet de loi El-Khomri de réforme du code du travail.

Nous avons lu que votre gouvernement a cité plusieurs fois la réforme italienne du droit du travail, nommée « Jobs Act », comme un des exemples à suivre ; après un an d'application de cette loi, entrée en vigueur le 7 mars 2015, nous pouvons vous dire sans aucun doute : méfiez-vous !

Nous avons décidé de vous raconter ce qui s'est passé en Italie après l'introduction du Jobs Act : vous pouvez facilement l'imaginer, mais prenez quelques minutes pour nous lire !

Après un an, le taux de chômage a diminué mais il reste toujours très élevé : 11,5 % par rapport au 12,3 % du mois de Janvier 2015.

Le nombre des personnes retrouvant un emploi a augmenté de 298.000 personnes, mais **le taux d'inactivité moyen est au 35,5 %.**

Il y a eu une hausse des CDI surtout vers Décembre 2015, mais en réalité ce n'est que le résultat de la subvention accordée aux employeurs pendant l'année précédente aux nouveaux CDI, **jusqu'à 8060 euro par an, pour trois ans** ; la subvention étant terminée, **à Janvier 2016 le nombre de nouveaux CDI activés a été inférieur au nombre de CDI interrompus : 39,5 % en moins de CDI par rapport à Janvier 2015.**

En conclusion nous n'avons gagné presque rien : **qu'est-ce que nous avons perdu ?**

Avant le Jobs Act, si les prud'hommes décidaient que notre licenciement n'était pas motivé par une raison « réelle et sérieuse », **nous étions réintégrés dans notre poste de travail** ; **après le Jobs Act**, nous n'avons que le « droit » à une indemnisation plafonnée, 4 mois minimum, 24 mois maximum.

Les patrons ont gagné le droit à nous contrôler partout, avec des caméras et des micro-chips ; ils peuvent nous commander de faire un travail tout à fait pas correspondant à nos mansions ; ils peuvent nous payer avec des « vouchers » - une sorte de bons émis par l'État avec un valeur de 10 euros brut, 7,50 net – sans contrat, presque sans contribution, **qui en bref légalisent le travail au noir.**

Nos salaires ont **diminué**s, notre droit à la retraite a presque **disparu**, on assiste au **démantèlement continu de la santé publique** et de tous les autres services : dorénavant on aura de plus en plus de difficultés même à lutter, car même les droits syndicaux aussi ont été attaqués, et les licenciements faciles constitueront une véritable menace à l'organisation libre des travailleurs/ses.

Pour toutes ces raisons-là **nous sommes avec vous dans votre lutte** ; nous voulons vous exprimer toute notre solidarité militante dans la résistance que vous allez porter contre ce projet ; pour ce que nous pouvons faire, nous donnerons le maximum de visibilité à vôtres prochaines actions de lutte.

Divisé(e)s nous sommes rien, uni(e)s nous sommes tout !

Vive la lutte internationale des travailleurs/ses !

www.clashcityworkers.org

